



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/41/524
S/18286

19 août 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante et unième session

Points 26, 70, 71, 127, 132 et 136

de l'ordre du jour provisoire*

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES

CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA

SECURITE INTERNATIONALES

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA

DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT

DE LA SECURITE INTERNATIONALE

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE

SECURITE COLLECTIVE DE LA CHARTE

DES NATIONS UNIES POUR LE MAINTIEN

DE LA PAIX ET DE LA SECURITE

INTERNATIONALES

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS

ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR

L'ELABORATION D'UNE CONVENTION

INTERNATIONALE CONTRE LE

RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE

FINANCEMENT ET L'INSTRUCTION

DE MERCENAIRES

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU

BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarante et unième année

Lettre datée du 18 août 1986, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Comme suite à ma lettre datée du 30 juillet 1986 (A/41/497-S/18255), j'ai l'honneur de porter à votre connaissance un cas grave de violation du territoire pakistanais à partir du territoire afghan, survenu le 3 août 1986. Ce jour, entre 6 h 30 et 10 h 15 (heure locale), les forces armées afghanes ont tiré 79 obus

* A/41/150.

A/41/524
S/18286
Français
Page 2

d'artillerie dans la zone de Shilman, dans le district de Khyber. Ces obus ont tué un civil et blessé deux réfugiés afghans. Une camionnette civile a également été détruite.

Le Chargé d'affaires afghan a été convoqué le 13 août 1986 au Ministère des affaires étrangères à Islamabad et une protestation vigoureuse lui a été remise au sujet de cette attaque qui n'avait été précédée d'aucune provocation.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 26, 70, 71, 127, 132 et 136 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) S. Shah NAWAZ

